

COMPAGNIE DES EXPERTS JUDICIAIRES

DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL ET DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BORDEAUX

www.bordeaux-expert.com



Contact : secretariat.cejb@orange.fr

DEMATERIALIZATION DE L'EXPERTISE

NOTE D'INFORMATION N° 4 – novembre 2011

Processus de l'expérimentation de la dématérialisation

Un retour d'expérience avec les experts a eu lieu le 28 octobre et il a permis d'approfondir le fonctionnement de la base OPALEXE mais également d'identifier les améliorations souhaitées.

Une seconde session de formation des avocats est organisée le 18 novembre 2011 après celle du 14 juin dernier.

Un retour d'expérience avec les avocats est organisé également le 18 novembre 2011. Les modalités de transmission des documents par voie dématérialisée entre les avocats et les experts seront au cœur de cette réunion. Les réticences de certains face à la dématérialisation seront également traitées.

Un retour d'expérience avec les magistrats et les greffiers est également organisé le 25 novembre 2011. Ce sera l'occasion de traiter avec les juridictions des modalités de traitement des documents déposés dans le répertoire « greffe » de la base OPALEXE.

Cette série de réunion se conclura par un Comité de Pilotage fin novembre 2011.

Publications sur le site de la Compagnie des Experts de Bordeaux

Sur le lien ci-dessous :

<http://www.bordeaux-expert.com/tout-sur-la-demat>

une série de documents sont téléchargeables :

- ‡ [Feuille de présence](#) (format Excel - 10.5 ko)
- ‡ [Certificat - bon de commande](#) (format Word - 28 ko)
- ‡ [Guide de Formation Opalexé](#) (format PDF - 1.9 Mo)
- ‡ [OPALEXE - Note d information no 2 - juin 2011](#) (format PDF - 90.4 ko)
- ‡ [OPALEXE - note d information no 1 - mai 2011](#) (format PDF - 79.2 ko)
- ‡ [OPALEXE - Note d information no 3 - juillet 2011](#) (format PDF - 156 ko)
- ‡ [Mise en oeuvre d OPALEXE par les parties](#) (format PDF - 80.2 ko)
- ‡ [Mise en oeuvre d OPALEXE par les avocats - juin 2011](#) (format PDF - 117.8 ko)

Procédure à appliquer pour déposer un rapport dématérialisé auprès du TGI ou de la Cour d'appel

Pour les juridictions qui sont impliquées dans la dématérialisation le dépôt du rapport est effectué sur la base OPALEXE.

Document déposé dans le répertoire « correspondance »

- Un courrier aux parties pour les informer du dépôt du rapport dans le répertoire « greffe »

Documents déposés dans le répertoire « greffe »

- Un courrier d'accompagnement du rapport et de la demande de taxe
- Le rapport signé électroniquement (impérativement)
- La demande de taxe accompagnée des pièces justificatives de débours

Provisoirement (dans l'attente de l'évolution de l'application OPALEXE) :

- Un message est adressé au greffe par mail pour informer le greffier du dépôt des pièces

Coût de la dématérialisation

L'onglet « suivi du coût » enregistre les coûts qui seront facturés par CERTEUROPE. A l'instant où vous éditez cet état il n'intègre pas les coûts suivants que vous devez ajouter manuellement :

- Les derniers dépôts (rapport, courrier, taxe) à raison de 0.50 €HT par fichier
- Le coût de l'espace informatique de 10 €HT
- Le coût des certificats commandés à raison de 15 €HT par certificat

Evolutions attendues de l'application OPALEXE

Parmi les évolutions attendues qui ont été évoquées le 28 octobre :

- La possibilité pour l'expert de définir à tout moment les droits des utilisateurs : lecture et écriture ou lecture seule
- La création d'un véritable annuaire
- La visualisation du document avant le dépôt sur OPALEXE
- L'identification automatique de l'auteur de la lecture ou du téléchargement d'un document dans les messages du serveur
- La limitation des alertes reçues par mail adressées au greffe aux seuls documents déposés dans le répertoire « greffe ».